Une trentaine de femmes ont posé leur candidature. Mais ce n'est « pas autorisé », tranche un officiel iranien.

« La loi n'approuve pas » qu'une femme soit candidate à la présidence de l'Iran. Cette déclaration d'un responsable du Conseil des Gardiens, chargé de valider les candidatures à l'élection présidentielle, vient doucher des espoirs déjà maigres. Une candidature féminine n'est « pas autorisée », a poursuivi l'Ayatollah Mohammad Yazdi, dont Al Jazeera reprend les propos .

Une trentaine de femmes figuraient parmi les 686 candidats qui ont officiellement soumis leur pré-candidature à la succession de Mahmoud Ahmadinejad. Mais avant même cette déclaration, leurs chances d'être effectivement candidates étaient quasi-nulles, souligne Al Jazeera. Le Conseil des Gardiens publiera le 21 mai la liste finale des candidats autorisés à participer à la présidentielle. Elle ne devrait comporter que quelques noms.

Par le passé, des femmes avaient déjà soumis leur candidature à la présidentielle iranienne, sans jamais figurer dans la liste finale. La chaîne qatarie note que les Iraniennes disposent de davantage de droits, notamment en politique, que dans de nombreux autres pays de la région. Mais c'est une question sémantique qui leur barre l'accès à la présidence : selon la constitution, seuls peuvent être candidats des "rijal," un terme qui désigne des hommes.

Source : AWID

Licence de l'article: Copyright - **Titulaire de la licence de l'article:** Nouvelles News